



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 août 2013  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-huitième session

Point 59 de l'ordre du jour provisoire\*

**Application de la Déclaration sur l'octroi  
de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

## Question du Sahara occidental

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Soumis en application de la résolution [67/129](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport fait la synthèse des rapports présentés par le Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la situation concernant le Sahara occidental entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 30 juin 2013.

---

\* [A/68/150](#).



1. Couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, le présent rapport est soumis en application du paragraphe 7 de la résolution 67/129 de l'Assemblée générale sur la question du Sahara occidental.
2. Comme suite à sa résolution 2044 (2012), j'ai saisi le Conseil de sécurité d'un rapport sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2013/220), dans lequel je lui ai rendu compte des activités entreprises par mon Envoyé personnel, Christopher Ross, pour faire avancer les négociations sur la question du Sahara occidental et des difficultés auxquelles se heurtaient les opérations de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).
3. La période considérée a été marquée par de graves troubles dans la région du Sahel et au-delà, ainsi que par la mise en place d'une nouvelle méthode de négociation. La pause dans les négociations, due au fait que le Maroc avait retiré sa confiance à mon Envoyé personnel en mai 2012, a pris fin le 25 août 2012 à l'issue d'une conversation téléphonique que j'ai eue avec le Roi du Maroc, au cours de laquelle j'ai précisé les mandats de mon Envoyé personnel et de la MINURSO. Ayant eu plusieurs contacts bilatéraux avec les parties et les États voisins à New York, mon Envoyé personnel a repris ses activités de médiation en se rendant dans la région en octobre et novembre 2012, effectuant ainsi sa première visite au Sahara occidental. Il s'est également rendu dans les capitales des États membres du Groupe des Amis du Sahara occidental (Paris, Moscou, Madrid, Londres et Washington), ainsi que de l'Allemagne et de la Suisse, du 28 janvier au 15 février 2013, pour mobiliser un appui international en vue de trouver une nouvelle formule pour faire avancer les négociations en sortant de l'impasse actuelle. Lors d'un second séjour dans la région du 20 mars au 11 avril 2013, il a confirmé la volonté des parties d'entamer des consultations bilatérales discrètes, soutenues par une diplomatie de la navette, qui seraient l'occasion de poursuivre leurs efforts en vue d'aboutir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, et d'étudier les éléments d'un compromis mutuellement acceptable, comme envisagé par les résolutions du Conseil de sécurité, l'une après l'autre.
4. Du 27 octobre au 15 novembre 2012, mon Envoyé personnel a tenu des consultations régionales longtemps retardées. À chaque escale, les interlocuteurs de haut rang ont réaffirmé leur appui total à la médiation de l'ONU et à mon Envoyé personnel et se sont déclarés disposés à coopérer avec lui. Contrairement à ce qu'il a fait lors de ses précédents séjours, mon Envoyé personnel s'est efforcé d'élargir le champ de ses contacts au-delà des interlocuteurs officiels pour s'entretenir avec les dirigeants de la société civile, y compris les groupes de jeunes, d'étudiants et de femmes, les universitaires, les parlementaires et les dirigeants de partis politiques.
5. Du 31 octobre au 3 novembre 2012, il s'est rendu au Sahara occidental pour la première fois depuis sa nomination en 2009. Accompagné de mon Représentant spécial, Wolfgang Weisbrod-Weber, il s'est entretenu avec des responsables locaux, des Sahraouis favorables à l'autonomie ou à l'indépendance, des militants des droits de l'homme marocains et sahraouis ainsi qu'avec le personnel du quartier général de la MINURSO et des observateurs militaires. Sa visite a montré que, malgré sa forte identité culturelle, la société sahraouie est, dans une certaine mesure, traversée de divisions politiques. Même s'il s'est entretenu avec divers représentants de la société civile, mon Envoyé personnel n'a pu mesurer la portée ou la profondeur des sentiments autonomistes ou indépendantistes au sein de la population. En outre, il a

relevé un désir croissant d'élargir les contacts directs entre les diverses composantes de la société sahraouie, en particulier chez les femmes et les jeunes, notamment en étendant le champ de l'actuel programme de séminaires parrainés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). L'appui de la MINURSO à mon Envoyé personnel, notamment par la communication d'informations, lui est devenu d'autant plus utile qu'il se rend au Sahara occidental et a de plus en plus d'échanges avec la population.

6. La constante qui se dégage de toutes les escales était la préoccupation suscitée par la sécurité et la stabilité dans la région du Sahel et au-delà et les inquiétudes croissantes qu'inspirait la situation précaire des jeunes dans les camps de réfugiés non loin de Tindouf et dans le territoire. Toutefois, ces préoccupations n'avaient pas amené les intéressés à prendre de nouvelles dispositions pour collaborer sérieusement en vue de régler le conflit du Sahara occidental. Les parties ont continué à faire preuve de ce que mon Envoyé personnel avait décrit précédemment comme « un attachement indéfectible à des positions mutuellement exclusives », aucun progrès n'ayant été fait sur la question fondamentale du statut futur du territoire. Le contexte régional tendu a radicalisé encore les positions et suscité des suspicions entre voisins. Avec l'appui de la communauté internationale, mon Envoyé personnel n'a cessé d'exhorter les parties à reconnaître que le fait de laisser passer le temps ne peut qu'aggraver la situation.

7. Après ses consultations dans la région, mon Envoyé personnel s'est rendu à Paris et à Madrid pour des entretiens bilatéraux. Dans les deux capitales, il a souligné qu'il était urgent de régler le conflit du Sahara occidental compte tenu de l'évolution inquiétante de la situation dans la région. Il a tenu le même discours devant le Conseil de sécurité lors de son exposé du 28 novembre 2012. À cette occasion, il a également déclaré qu'il serait inutile d'organiser encore une série de négociations informelles, car les parties campaient sur leurs positions et n'affichaient pas la volonté politique de négocier véritablement au lieu de se contenter d'assister aux réunions. Il a dit son intention de consulter les parties, les États voisins et les principaux acteurs internationaux concernés avant d'entamer des navettes dans la région, afin de préparer le terrain à de nouvelles rencontres directes entre les parties.

8. Comme il l'avait annoncé au Conseil de sécurité, mon Envoyé personnel s'est rendu dans les capitales des États membres du Groupe des Amis du Sahara occidental du 28 janvier au 15 février 2013. Il a saisi l'occasion pour se rendre à Berlin et à Berne pour des consultations bilatérales et s'est entretenu avec la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et de hauts responsables du HCR à Genève. Ce voyage se voulait essentiellement l'occasion de mobiliser davantage l'appui international au processus de négociation sur le Sahara occidental en prélude à la prochaine phase de dialogue avec les parties et les États voisins.

9. Partant des idées présentées dans mon rapport du 1<sup>er</sup> avril 2011 (S/2011/249, par. 120), mon Envoyé personnel a examiné avec ses interlocuteurs des formules qui permettraient de sortir les négociations de l'impasse et d'en améliorer le climat. À ce sujet, il a dit qu'il entendait tenir des consultations bilatérales avec chaque partie et lui demander de reconnaître que les négociations supposent des concessions mutuelles et que l'esprit de compromis doit y présider.

10. Ces idées ont reçu un accueil unanimement favorable dans les capitales des États membres du Groupe des Amis du Sahara occidental, ainsi qu'à Berlin et à Berne. Les gouvernements consultés se sont tous dits gravement préoccupés du

risque de voir que les combats au Mali débordent sur les pays voisins et contribuer à radicaliser les camps de réfugiés sahraouis. La nécessité de trouver une solution au conflit du Sahara occidental et d'éviter la reprise des hostilités a suscité un vif intérêt, un gouvernement ayant qualifié la situation dans les camps de « bombe à retardement ». À la question de savoir si le conflit malien pourrait insuffler un nouvel élan aux négociations concernant le Sahara occidental, mon Envoyé personnel a répondu que tel avait été son espoir, mais qu'à ce jour les parties directement et indirectement concernées par le conflit n'avaient pas réagi dans ce sens. Il a exhorté chacun des gouvernements consultés à user de leurs contacts pour encourager la tenue de négociations sérieuses. Pour la première fois, le 15 mars 2013, le Groupe des Amis du Sahara occidental a publié une déclaration commune venant soutenir mon Envoyé personnel dans ses efforts.

11. Ayant fait la tournée des capitales susmentionnées au début de 2013, ce dernier s'est rendu de nouveau en Afrique du Nord, y compris au Sahara occidental, du 20 mars au 3 avril 2013. À la demande du Roi du Maroc, Mohammed VI, il est aussi retourné à Rabat du 8 au 11 avril pour l'y rencontrer. Lors de ce séjour, il a confirmé que les parties et les États voisins acceptaient de dialoguer à la faveur de consultations bilatérales discrètes et d'une diplomatie de la navette. Le Front Polisario et l'Algérie ont fait observer que ces démarches devaient venir compléter des négociations directes entre les parties et non s'y substituer. Le Maroc s'est dit prêt à coopérer sans réserve avec mon Envoyé personnel dans le cadre de la nouvelle formule et a semblé peu enclin à reprendre des négociations directes.

12. Pendant ses séjours dans la région, mon Envoyé personnel a pu constater que la multiplication des contacts de personne à personne entre individus issus des différentes composantes de la société sahraouie suscitait un enthousiasme certain. Il en a informé le HCR et a fait savoir qu'il était prêt à relancer les donateurs potentiels pour obtenir des fonds supplémentaires à cette fin. Il a assisté à la dernière session d'examen des mesures de confiance, le 2 juillet 2013, à Genève, et donné lecture, de ma part, d'un message en faveur du renforcement du programme de mesures de confiance, dans lequel j'encourageais également les parties et les États voisins à continuer de coopérer étroitement avec le HCR dans ce domaine, et insistais aussi sur le fait qu'il fallait s'employer plus activement à associer les jeunes générations à ce programme.

13. Au cours de la période considérée, la MINURSO a continué de surveiller le respect par les parties des accords militaires et du cessez-le-feu en organisant des patrouilles terrestres et aériennes et des visites auprès des unités de l'Armée royale marocaine et des forces militaires du Front Polisario. Les soldats et policiers de la MINURSO ont aussi procuré un appui médical et logistique au programme de mesures de confiance du HCR.

14. Pendant la période considérée, la question des droits de l'homme a été le principal sujet évoqué lors de plusieurs séjours au Sahara occidental effectués par d'éminentes personnalités, dont le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui s'est rendu dans le territoire, à l'ouest du mur de sable, les 17 et 18 septembre 2012 à l'invitation du Gouvernement marocain. On n'a pas cessé d'alléguer ou de dénoncer des violations des droits de l'homme au Sahara occidental, à la fois dans le territoire et dans les camps de réfugiés proches de Tindouf. Les parties campent chacune sur sa position quant à

savoir comment envisager la question des droits de l'homme, qui reste essentielle pour tout règlement du conflit.

15. Le 15 juin 2012, j'ai nommé Wolfgang Weisbrod-Weber (Allemagne) Représentant spécial pour le Sahara occidental et Chef de la MINURSO. En cette qualité, il s'est régulièrement entretenu avec les parties au sujet de l'exécution du mandat de la MINURSO et des questions opérationnelles propres à la Mission, et a usé de ses bons offices pour promouvoir le règlement des questions relatives au cessez-le-feu et aux mesures de confiance. Il a tenu plusieurs réunions d'information et séances de consultations avec les autorités marocaines, les dirigeants du Front Polisario et des personnalités en visite représentant des États Membres et des organisations non gouvernementales internationales qui jouent un rôle important, ainsi qu'avec des responsables algériens et mauritaniens, avec lesquels il a évoqué l'exécution du mandat de la Mission et les problèmes qu'elle rencontrait. Il a aussi continué d'entretenir le dialogue avec les antennes régionales du Conseil national marocain des droits de l'homme à Laayoune et Dakhla.

16. Le bureau politique de la Mission entretient un dialogue suivi et constructif avec les interlocuteurs de la MINURSO désignés respectivement par les autorités marocaines et le Front Polisario. La Mission a fait de son mieux pour informer de la manière la plus complète possible le Conseil de sécurité et le Secrétariat, ainsi que mon Envoyé personnel, en s'arrêtant sur l'évolution de la situation sur le terrain et en en faisant l'analyse à partir de renseignements dans le domaine public.

17. La Mission a encore beaucoup fait pour atténuer la menace que représentent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre et en limiter l'impact, en soutenant concrètement les activités humanitaires menées à l'est du mur de sable et en continuant de coopérer utilement avec le Centre de coordination de la lutte antimines et les deux parties.

18. Pour l'heure, aucune date n'a été arrêtée pour la prochaine session de négociations communes, mais les consultations bilatérales, de même que d'éventuelles navettes diplomatiques, doivent commencer en septembre 2013, à la suite de consultations bilatérales préparatoires avec les parties et les États voisins en marge de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

19. Comme je l'ai fait observer dans le rapport que j'ai présenté au Conseil de sécurité en début d'année, la déstabilisation du Sahel et des régions avoisinantes commande de régler d'urgence le vieux différend du Sahara occidental. Préoccupé par l'état de paralysie persistante des négociations, je rappelle aux parties – et à la communauté internationale – qu'il leur incombe de trouver une solution au conflit. J'invite donc à nouveau les parties à avancer sans plus attendre vers une solution et, à cette fin, je les exhorte à engager des négociations de bonne foi avec le concours de mon Envoyé personnel.